



CONSEIL MUNICIPAL
Procès-verbal de séance
Du 17 juin 2026
à 20 heures 30

Date convocation : 04/06/2026

Affichage : 04/06/2026

Membres du Conseil	
Municipal en exercice :	23
Présents :	18
Absents excusés :	0
Procurations :	5
Votants :	23

PRÉSENTS	Mmes Zineb BOURGOIS, Emilie CLARMONT, Charlotte DENIS, Sylvaine GENDRON, Corinne LEBRUN, Christine LE STRAT, Mathilde RIGAL, Isabelle SENE, Valérie VANDON Mrs Yannick ADDE, Paul-Marie BLANC, Franck CAMMAS, Patrice CAZALAS, Jean-Pierre CERISIER, Eric CHELLE, Jacques DEJEAN, Jean-Christophe SANCHEZ, José SOUVIELLE
ABSENT(E)S	
PROCURATIONS	Mme Anne-Emmanuelle RAMOND à M. Jean-Christophe SANCHEZ Mme Sabine MARI à Mme Christine LE STRAT M. Patrice BARRIERE à Mme Corinne LEBRUN M. François ALLAIS à M. Jean-Pierre CERISIER M. François BOMPAY à M. Jacques DEJEAN
PRÉSIDENT	M. Paul-Marie BLANC
SECRÉTAIRE	M. Jean-Christophe SANCHEZ
ORDRE DU JOUR	<u>Finances</u> 1. Formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés 2. Actualisation des frais de scolarité <u>Ressources humaines</u> 3. Création d'un emploi permanent – ATSEM 4. Création d'un emploi non permanent – accroissement saisonnier d'activité <u>Aménagement du territoire</u> 5. Rénovation de l'éclairage du terrain d'entraînement de football en LED - SDEHG <u>Autre domaine de compétence des communes</u> 6. Désignation d'un correspondant communal incendie et secours <u>Décisions du Maire :</u> 26-035 – Construction d'une médiathèque – avenant 1 au lot n°7 26-048 – Virement de crédits n°1 – budget communal 26-049 – Avenant marché de MOE pour la construction de la médiathèque <u>Questions diverses</u>

--	--

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures 37.

Il procède à l'appel et fait état des procurations.

Le quorum étant atteint, il propose au conseil municipal de désigner M. Jean-Christophe SANCHEZ en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	Pour :	23
	Contre :	0
	Abstention :	0

M. le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 et le soumet à approbation.

M. Jean-Pierre CERISIER indique qu'il n'est pas annexé au PV de la séance du 5 juin, la liste des candidats délégués aux sénatoriales comme indiqué dans le PV. La liste a été annexée à la délibération envoyée au contrôle de légalité. Elle sera également annexée au PV, comme demandé – un mail comprenant le PV + l'annexe (liste) a été renvoyé à l'ensemble des élus du conseil municipal le soir même (17 juin 2026). Cette modification ayant été effectuée, le PV est soumis à approbation.

VOTE	Pour :	23
	Contre :	0
	Abstention :	0

En préambule du présent conseil municipal, M. le maire propose de donner lecture du courrier adressé par l'association des M'Ame à M. le maire et les membres du conseil municipal, comme il a été demandé par l'association. Mme Sylvaine GENDRON adjointe au maire, en charge des associations, donne lecture de ce courrier. Intervention de M. le maire sur les subventions accordées et les manifestations.

M. le maire propose une suspension de séance à 20h46.

Reprise de la séance à 20h54.

FINANCES – Formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés

Rapporteur : M. le maire

Dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal est appelé à délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Le montant prévisionnel des dépenses de formation des élus ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal, sans que le montant réel des dépenses de formation ne puisse excéder 20 % du même montant.

Le conseil municipal décide d'inscrire au budget une enveloppe annuelle dédiée à la formation des élus municipaux égale à 2% du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux membres du conseil municipal.

Les modalités d'exercice de ce droit sont stipulées aux articles L 2123-12 à L 2123-14 et aux articles R 1221-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Mme Corinne LEBRUN demande si le montant concerne l'ensemble des élus – réponse oui.

VOTE	Pour :	23
	Contre :	0
	Abstention :	0

FINANCES – Actualisation des frais de scolarité

Rapporteur : M. le maire

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal qu'il conviendrait d'actualiser les frais de scolarité dans le cadre des participations demandées aux communes pour lesquelles le groupe scolaire de Bérat accueillent des enfants.

Il explique que les frais appliqués de 780 € n'ont pas été réévalués depuis 2012. Compte tenu de l'augmentation des coûts de fonctionnement des écoles, il propose d'actualiser le tarif à 950 €. Les tarifs proposés seraient appliqués à partir de la rentrée de septembre 2026.

Mme Valérie VANDON précise que malgré l'augmentation proposée la commune reste avec un des tarifs les plus bas du secteur.

M. José SOUVIELLE demande s'il s'agit du montant par enfant – réponse oui.

M. Patrice CAZALAS demande combien d'enfants sont concernés – environ une vingtaine mais ce nombre peut être variable selon les années.

VOTE	Pour :	23
	Contre :	0
	Abstention :	0

RESSOURCES HUMAINES – Création d'un emploi permanent - ATSEM

Rapporteur : Mme Valérie VANDON

Compte tenu des besoins du service ATSEM, création d'un emploi permanent d'agent spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2026.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière médico-sociale, au grade d'agent territorial principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles ou dans les conditions prévues à l'article 332-8.2°, par un agent non titulaire lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'ait pu être recruté dans les conditions statutaires.

VOTE	Pour :	23
	Contre :	0
	Abstention :	0

RESSOURCES HUMAINES – Création d'un emploi non permanent – accroissement saisonnier d'activité

Rapporteur : M. le maire

Nécessité de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité sur l'entretien des espaces verts de la commune.

Création d'un emploi non permanent d'agent polyvalent des services techniques à temps complet aux grades de :

- Adjoint technique
- Adjoint technique principal de 2ème classe
- Adjoint technique principal de 1ère classe

pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois allant du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027 inclus.

M. Patrice CAZALAS demande s'il s'agit d'un contrat CDD – réponse oui.

Mme Zineb BOURGOIS demande si cet employé sera partagé avec la communauté des communes – réponse non.

Mme Isabelle SENE demande pourquoi cet emploi est ouvert sur 3 grades – réponse pour des questions administratives afin de ne pas se retrouver bloqué selon la personne embauchée.

VOTE	Pour :	23
	Contre :	0
	Abstention :	0

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Rénovation de l'éclairage du terrain d'entraînement de football en LED - SDEHG

Rapporteur : M. le maire

Pour donner suite à la demande de la commune en date du 22/04/26 concernant la rénovation de l'éclairage du terrain de football entraînement en LED, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire (APS) de l'opération. L'opération comprend :

- La dépose de 6 projecteurs à lampe iodures métalliques 2000 watts sur les mâts galvanisés de hauteur 18 mètres existants conservés.
- La fourniture et pose des platines des projecteurs avec les protections à l'intérieur de chaque mât.
- La fourniture et pose de 4 projecteurs LED asymétrique 1881W 5700K en lieu et place des projecteurs déposés.
- Travaux prévus pour homologation FFF en catégorie E7 entraînement avec EMoyen = 75 lux, Uniformité $\geq$ à 0,4.

Compte tenu des modalités d'intervention du SDEHG et après déduction de la participation du Syndicat, la part restant à la charge de la commune est estimée à 15 718 €. Elle comprend la participation aux travaux, les frais de maîtrise d'œuvre, la TVA non récupérable et les frais de gestion de l'emprunt.

Le conseil municipal décide d'approuver l'APS et de couvrir la participation communale sur ses fonds propres imputé en section de fonctionnement du budget communal.

M. le maire précise que la compétence « stades » est du ressort de la communauté de communes et la compétence éclairage public est du ressort de la commune. La commune sera donc remboursée par la communauté de ce montant.

Mme Sylvaine GENDRON, M. Eric CHELLE et M. Yannick ADDE demande des précisions sur le projet (délais, interrogations sur les mâts actuels, positionnement de l'éclairage).

Intervention de Mme Zineb BOURGOIS sur l'état actuel de l'éclairage du terrain d'entraînement. Mme Zineb BOURGOIS demande si les travaux des 2 terrains seront faits concomitamment – réponse à ce jour, la commune ne sait pas quel sera le planning travaux du SDEHG.

VOTE	Pour :	23
	Contre :	0
	Abstention :	0

AUTRE DOMAINE DE COMPETENCE DES COMMUNES – Désignation d'un correspondant communal incendie et secours

Rapporteur : M. le maire

La loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021, dite loi Matras, visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers, a instauré, en son article 57, l'obligation pour chaque commune de désigner un correspondant incendie et secours.

Cette disposition est codifiée à l'article L. 2212-5-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), qui prévoit notamment que :

« Le maire désigne, au sein du conseil municipal ou parmi les agents de la commune, un correspondant incendie et secours, chargé de contribuer au développement des actions de prévention des risques et de promotion des comportements qui sauvent, et d'assurer la liaison avec les services d'incendie et de secours. ».

M. Jean-Christophe Sanchez, adjoint au maire, est proposé pour être correspondant défense.

VOTE	Pour :	23
	Contre :	0
	Abstention :	0

INFORMATIONS DIVERSES : Néant

DECISIONS MUNICIPALES :

26-035 – Construction d'une médiathèque – avenant 1 au lot n°7

Avenant en moins-value sur le lot n°7 électricité, pour donner suite à la suppression de prestations relatives à l'alimentation électrique du bâtiment – montant de la moins-value 754.86 € HT

26-048 – Virement de crédits n°1 – budget communal

Virements de crédits au sein de la section d'investissement :

- « OP15 acquisitions mobilières » à « OP13 écoles » pour le paiement des dernières factures (avec révision de prix prévu au marché) des travaux de l'extension de l'ALSH – pour un montant de 2 464.90 €
- « OP11 aménagements bâtiments publics » à « OP15 acquisitions mobilières » pour l'achat de mobilier complémentaire suite à l'ouverture d'une 12^{ème} classe à l'école élémentaire – pour un montant de 2 333.51 €

26-049 – Avenant marché de MOE pour la construction de la médiathèque

Rectification de l'avenant de 2023 – erreur de 10 € sur le montant HT de la mission complémentaire mobilier (MOB)

QUESTIONS DIVERSES

1. Question des élus du groupe minoritaire concernant la gestion des déchets de la balayeuse voirie qui intervient tous les mois sur la commune et les impacts environnementaux, à la suite de signalements sur le versement des déchets collectés au niveau de la lagune

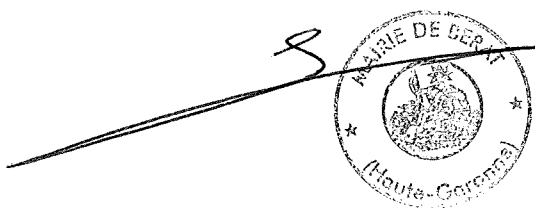
La commune va voir faire un point avec l'entreprise et les services techniques de la commune

2. Mme Sylvaine GENDRON – en raison des fortes chaleurs la commune est en train de mener les actions suivantes dans le cadre du plan canicule :

- Courriers auprès des personnes âgées et vulnérables
- Proposition de lieux de fraîcheur
- Communication sur les réseaux sociaux

M. Le Maire lève la séance à 21h32.

Le Maire
Paul-Marie BLANC



Le Secrétaire de séance
Jean-Christophe SANCHEZ

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be "Sanchez".